



Catalogue 2018

Dates pressenties : les dates sont fixées par la DD(CS)PP ou la DRAAF en lien avec l'ENSV

Durée : 1/2 journée

Lieu : le lieu est fixé par la DD(CS)PP ou la DRAAF

Public :

Vétérinaires sanitaires du groupe d'activités n°2 (vétérinaires dont l'activité porte au moins sur l'une des filières suivantes : bovine, ovine et caprine, volailles, porcine).

Cette formation est générale et ne concerne pas un type d'activité spécifique.

Taille du public : entre 12 et 15 vétérinaires sanitaires

Formateurs pressentis :

La formation est animée par un binôme de deux formateurs sélectionnés par le ministère chargé de l'agriculture :
- un vétérinaire praticien reconnu par la SNGTV,
- un vétérinaire des services vétérinaires

Responsables pédagogiques :

Vincent BRIOUDES, ENSV
Xavier GOURAUD, SNGTV
formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

Inscriptions : La gestion des inscriptions relève du DD(CS)PP ou du DRAAF

Maitre d'ouvrage : Formation organisée par le Ministère chargé de l'agriculture (DGAI) dans le cadre du programme de formation continue des vétérinaires sanitaires

Surveillance des avortements de ruminants (actualisation et refonte pédagogique, 2016)

Contexte :

La surveillance des avortements a pour objectif historique (depuis 1965) d'assurer la détection précoce de tout foyer de brucellose. De 2012 à 2015, elle a également permis d'évaluer dans 10 départements pilotes la prévalence et l'incidence des élevages « cliniquement atteints de fièvre Q », ainsi que la séroprévalence troupeau et intra-troupeau par espèce de ruminant. Elle devrait également permettre de détecter précocement l'apparition de maladies exotiques, telle que la fièvre de la vallée du Rift.

Ce dispositif repose en France sur la déclaration obligatoire de tout avortement par l'éleveur et le vétérinaire sanitaire. Toutefois, les résultats d'une étude réalisée par modélisation ont conduit à estimer que près de trois quarts des éleveurs qui auraient détecté des avortements ne les déclareraient pas [1]. Dans le même temps, les foyers de brucellose survenus en 2012 en France et en Belgique ont rappelé que la maladie pouvait ré-émerger à tout moment sur le territoire. C'est dans ce cadre que l'une des actions prioritaires de la Plateforme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale (Plateforme ESA) vise à améliorer le taux de déclaration des avortements en élevages de ruminants.

L'une des principales solutions identifiées consiste à développer le recours au diagnostic différentiel. Il s'agit ainsi de prendre en compte les préoccupations directes des éleveurs, ainsi que l'intérêt technique que peuvent avoir les vétérinaires à rechercher les causes abortives. Ainsi, parallèlement aux réflexions menées au sein de la Plateforme ESA, deux protocoles de diagnostic différentiel des avortements ont été élaborés l'un pour les bovins et l'autre pour les petits ruminants. Ces protocoles ont été élaborés par deux groupes de travail nationaux, pilotés d'une part par GDS France et d'autre part par l'Institut de l'élevage, et font l'objet d'un déploiement national au sein des départements ou régions volontaires à compter de 2017.

Objectif général :

Expliquer aux vétérinaires sanitaires l'intérêt du dispositif de déclaration des avortements afin de surveiller la brucellose, ses limites et les perspectives d'améliorations possibles au travers du diagnostic différentiel. Les résultats de l'enquête fièvre Q sont également présentés.

Objectifs pédagogiques :

- reconnaître les éléments cliniques et épidémiologiques des maladies abortives réglementés, émergentes et exotique
- savoir réaliser les prélèvements attendus
- savoir expliquer aux éleveurs l'importance et l'intérêt de la surveillance des avortements
- connaître les principes de mise en œuvre d'un diagnostic différentiel vis-à-vis des avortements.

Contenu :

La séquence de formation est organisée en 4 parties :

- Retours d'expérience : foyers récents de brucellose et de fièvre Q
- Déclaration d'avortements : où en est-on ? où va-t-on ?
- Situation vis-à-vis des maladies abortives réglementées, émergentes et exotiques
- Vers une harmonisation pratique du diagnostic différentiel

Méthodes pédagogiques : exposés, témoignages, échanges entre les participants sur les pratiques.

Crédit points et indemnisation par l'Etat : La participation à cette formation permet d'attribuer 1 point sur le compte formation de chaque vétérinaire sanitaire qui sera par ailleurs indemnisé par l'Etat dans le cadre de l'AM du 16 mars 2007

Supports de formation : les supports de formation à imprimer et à remettre aux vétérinaires sanitaires en début de formation sont téléchargeables sur le site de l'ENSV (www.ensv.fr) en se connectant en haut à droite (codes disponibles auprès de l'ENSV : formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr)

1. BRONNER A, GAY E, VERGNE T, HENDRIKX P, CALAVAS D. Analyse du dispositif de déclaration obligatoire des avortements bovins en France sur la campagne 2010 - 2011 à partir de méthodes de capture - recapture unilistes. *Epidémiologie et santé animale*, 2012,61:79-94.